



www.sage-authion.fr

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du 9 mars 2010
Salle Plantagenêts
Beaufort en Vallée - 17h30

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
M. Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
Mme Julie WEISS, Animatrice de la CLE ;
Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 Place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr
Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

Réunion de la CLE du 9 mars 2010

Etaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Jean-Patrick DEFOURS, Communauté de communes de Beaufort en Anjou ;
- M. Jean-Luc DESPEIGNES, Mairie des Rosiers sur Loire ;
- M. Jean-Jacques FALLOURD, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon ;
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- M. Bernard GUERET, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguènière ;
- M. Claude MAINGUY, PNR Loire Anjou Touraine ;
- M. Jean-Michel MARCHAND, Etablissement Public Loire ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- Mme Colette MEELDIJK, Conseil Régional Pays de la Loire ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan ;
- M. Hubert D'OYSONVILLE, Mairie de Chavaignes ;
- M. Gontran RAGUIN, SIAEP La Bohalle - La Daguènière ;
- M. Patrick ROUSSEAU, Mairie de Brion ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion ;
- M. Dominique SAUR, Mairie de Channay-sur-Lathan ;
- Mme Danielle THIRY, SIAEP de la région de Bourgueil.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Guy de CHAULIAC, Syndicat départemental de la propriété privée rurale Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité régional de développement agricole du Baugeois Vallée ;
- M. Michel LANGA, Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire ;
- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Association des usagers de l'eau du Nord Authion ;
- M. Monique MESLET, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Un représentant de la DDT Indre-et-Loire ;
- Un représentant de la DDT de Maine-et-Loire.

Mandats :

M Joël BIGOT, Angers Loire Métropole a donné mandat à M. LANG ;
M. Gérard LINTEO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion a donné mandat à M. FLABOT ;
M. Allain RICHARD, Conseil Général de Maine-et-Loire a donné mandat à Mme MARTIN ;
M. Dominique SIBILEAU, Saumur Loire Développement a donné mandat à M. RUAULT ;
M. Josselin De LESPINAY, Association ANPER-TOS délégation Val de Loire a donné mandat à M. LEPAGE ;
L'ONEMA Pays de la Loire Bretagne a donné mandat à M. MAILLARD de la DDT 49.

Etaient excusé(e)s et non représenté(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- Mme Denise FERRISSE, Conseil Régional Centre ;
- M. Pascal GROUSBOIS, Syndicat d'eau et d'assainissement de l'agglomération Baugeoise ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée
- M. Pierre JUNGES, Conseil Général 37
- M. Joël LE COZ, SIAEP Saint-Clément / Saint-Martin-de-la-Place ;
- M. Paul LE METAYER, Mairie de Savigné-sur-Lathan
-

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jacques COULY, Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine ;
- M. Hubert FLAMAND, Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine Maine-et-Loire ;
- M. Gilles MOURGAUD, Ligue de Protection des Oiseaux délégation Anjou ;
- M. Lucien THOREUX, Union Fédérale des Consommateurs de Maine-et-Loire.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. le Préfet de la Région Centre du Bassin Loire Bretagne ou son représentant ;
- M. le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ou son représentant ;
- M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Maine-et-Loire ;
- Un deuxième représentant de la DDT de Maine-et-Loire ou son représentant ;
- Un deuxième représentant de la DDT Indre-et-Loire ;
- M. le Chef du Service Régional de Protection des Végétaux des Pays de la Loire (SRPV) ou son représentant.

Assistaient également à la réunion

- Mme Marie BEHRA (IDEA Recherche) ;
- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche) ;
- M. Jean-Michel MURTIN (SOGREAH Consultants) ;
- M. Julie WEISS, animatrice de la CLE du SAGE Authion.



Ordre du jour de la réunion

1. Validation des bilans d'activité de la CLE
2. Proposition de remplacement de 2 membres de la CLE
3. Présentation du diagnostic global du bassin versant
4. Questions diverses

Préambule

Mme MARTIN accueille les membres de la CLE dans la salle Plantagenêts de Beaufort en Vallée, les remerciant de leur présence.

L'ordre du jour est ensuite annoncé.

Document envoyé par courrier électronique 2 semaines avant la réunion :

- Diagnostic global du SAGE Authion (version du 22 février 2010)

Documents distribués en début de séance :

- Rapport annuel de l'année 2009 des bilans d'activité de la CLE ;
- Tableau de la hiérarchisation des enjeux (5^{ème} partie du diagnostic).

1. Bilan d'activité 2009 de la CLE

(Disponible sur le site internet du SAGE Authion)

Julie WEISS présente aux membres de la CLE le bilan d'activité 2009.

N'appelant aucune remarque complémentaire, le bilan d'activité est validé par la CLE et sera signé par la Présidente (32 pour, 0 abstention, 0 contre).

2. Proposition de remplacement de 2 membres de la CLE

Dans un premier temps, Marie-Pierre MARTIN annonce le départ du représentant du représentant de UFC Que Choisir, M. LUCIEN THOREUX, membre titulaire de la CLE.

Elle demande à l'assemblée s'il y a de nouvelles propositions d'associations de consommateurs pouvant intégrer la CLE. Elle précise que ces propositions seront soumises au préfet et qu'il appartiendra à ce dernier d'arrêter la nouvelle composition de la CLE.

L'association de *60 millions de consommateurs* et la *Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie*¹ (CLCV) sont évoquées.

Dans un deuxième temps, Mme MARTIN annonce que Mme THIRY, représentante du SIAEP de Bourgueil, ne souhaite plus rester membre du bureau mais uniquement membre de la CLE.

Mme MARTIN souhaiterait garder les mêmes proportions d'élus du département 49 et 37 dans le bureau. Elle demande donc à l'assemblée si des élus d'Indre-et-Loire sont présents et souhaiteraient intégrer le bureau.

Seul M. Dominique SAUR, maire de la commune de Channay-sur-Lathan, se présente comme volontaire.

Mme MARTIN propose aux membres du collège des élus de voter. M. SAUR est élu avec : 15 pour, 1 abstention, 0 contre. Elle lui souhaite alors la bienvenue parmi les membres du bureau.

¹ Créée en 1952, la CLCV est l'une des plus importantes associations nationales de consommateurs et d'usagers. Elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie. Elle est agréée comme association nationale :

- de défense des consommateurs,
- de protection de l'environnement, représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,
- d'éducation populaire,
- éducative complémentaire de l'enseignement public.

Elle est reconnue comme une association nationale représentative des locataires et des copropriétaires.

3. Présentation du diagnostic global du bassin versant

Mme MARTIN donne la parole aux chargés d'études pour la présentation du diagnostic, et invite les membres de la CLE à intervenir au fil de cette présentation.

1. Objectifs, méthode et calendrier

Mme BEHRA présente les objectifs du diagnostic et la méthode utilisée pour y parvenir.

2. Le diagnostic global

➤ Approche sociologique

Afin de mettre en évidence les convergences et les divergences d'intérêt entre les acteurs, un diagnostic sociologique a été réalisé à partir des entretiens individuels auprès des membres du bureau de la CLE et d'autres personnes ressources. Mme BEHRA synthétise les propos rapportés.

Cette approche suscite plusieurs remarques.

M. MAINGUY demande si le « fort traumatisme » par rapport aux inondations annoncé dans cette étude est partagé par la majorité de la population de la vallée. Selon lui, on peut nuancer ce traumatisme en particulier pour les habitants nouvellement installés sur le territoire qui n'ont souvent pas conscience de cet enjeu inondation.

Mme BEHRA répond qu'aucun nouvel arrivant n'a été interrogé.

De manière générale, M. LEPAGE considère que l'approche du point de vue des acteurs présentée au fil du rapport occulte parfois des aspects ou propos tenus par certains acteurs ou usagers. L'ensemble des acteurs du territoire n'est pas représenté dans le diagnostic. Il mentionne notamment la partie traitant des écosystèmes aquatiques (cf. partie 3.3. du rapport) qui ne reflète pas assez les points de vue d'acteurs dénonçant l'artificialisation des milieux pour répondre, dans la mesure du possible, au bon état écologique.

M. FALLOURD tient à nuancer le contexte conflictuel au sein du monde de la pêche énoncé sur le bassin du Couason, notamment en ce qui concerne les abaissements de clapets. En effet, il observe une différence notable entre les articles de presse parus la saison dernière et la réalité du terrain.

En ce qui concerne la description du conflit observé autour de la station de Saint-Martin, M. LEROY tient à préciser qu'il n'a jamais été question que l'irrigation entre en concurrence avec l'AEP. Il ajoute que les agriculteurs ont bien conscience que la ressource en eau n'est pas inépuisable.

Plus généralement, M. CANTIN remarque que les acteurs de l'amont du bassin versant ne sont pas assez représentés dans cette approche sociologique.

Mme MARTIN ajoute que la difficulté de présenter cette approche sociologique au fil du rapport réside dans la représentation impartiale des différents points de vue d'acteurs. Selon elle, certains ne sont pas représentés.

M. DUCHEMIN alerte l'assemblée sur cette approche de point de vue d'acteur. En effet, la sociologie n'est pas une science exacte, cette étude sert de boîte à outils aidant la CLE à prendre conscience de l'existence de certains points de vue qui ne seraient pas ou peu représentés par ses membres. Il ajoute que certains points de vue peuvent s'avérer être inexacts, mais l'enjeu de l'étude sociologique est bien d'informer la CLE de la pluralité des points de vue pour parvenir à une concertation efficace.

➤ Approche socio-économique

Mme BEHRA présente ensuite l'approche socio-économique du territoire.
Aucune remarque n'est formulée par les membres de la CLE.

➤ Approche thématique

M. MURTIN prend désormais la parole pour aborder le volet technique du diagnostic sur les trois thématiques suivantes : « Aspects quantitatifs » ; « Aspects qualitatifs » ; « Ecosystèmes aquatiques ».

- Aspects quantitatifs

Le diagnostic quantitatif est décomposé en 3 sous parties : le diagnostic inondations, le diagnostic étiages et l'adéquation besoins/ressources.

Cette présentation appelle les membres de la CLE à formuler différentes remarques.

Concernant la définition des volumes maximums prélevables, M. MAILLARD tient à rectifier que l'Organisme Unique de Gestion gèrera uniquement les volumes attribués à l'irrigation et qu'il appartiendra à la CLE du SAGE de définir ces volumes maximums.

M. MAINGUY souhaiterait avoir des précisions sur la profondeur de la nappe du Turonien.

M. MURTIN fait référence à une carte du rapport (cf. carte de la délimitation des masses d'eaux souterraines page 59 du rapport). La nappe du Séno-Turonien est pour une grande partie du territoire (de Continvoir à Longué-Jumelles en passant par Vernantes) la première nappe depuis la surface. Elle superpose la nappe du Cénomaniens captif. Par contre, complètement à l'amont du bassin (de Hommes à Pontigné en passant par Noyant), la nappe du Séno-Turonien se retrouve superposée entre la nappe des sables et calcaires de Touraines et la nappe captive du Cénomaniens.

M. LAMBERT pense que la fragilité quantitative de la nappe du Séno-Turonien n'a pas de conséquence sur l'AEP. Selon lui, peu de prélèvements destinés à l'AEP sont réalisés dans cette nappe.

Or, M. MURTIN confirme que les unités de distribution prélevant dans le Séno-Turonien sont nombreuses (SIVUAEP de Noyant, SIEAAB de Baugé, SIMAEP de Blou, Mouliherne, SIAEP de Cléré les Pins, SIAEP de Savigné Hommes, etc...).

M. LEPAGE revient sur les conclusions énoncées dans la partie adéquation besoins/ressources. Les doutes sur de nombreux forages qui exploiteraient les deux nappes du Cénomaniens et du Séno-Turonien sont bien mis en avant. Or, cette partie devrait faire le point de l'ensemble des apports et pertes sur le bassin versant. Il évoque notamment la problématique des pertes en eau superficielle prélevée en Loire liées à l'infiltration dans les compartiments souterrains et liées à l'évaporation au sein des nombreux canaux de réalimentation.

M. MAILLARD alerte les bureaux d'études sur la terminologie utilisées dans la partie « Adéquation besoin/ressource ». L'un des paragraphes est intitulé « des ressources en eaux superficielles naturellement insuffisantes » (cf. page 57 du rapport). Il faut modérer ces propos car naturellement les ressources sont suffisantes, par contre, elles ne sont pas toujours en adéquation avec l'usage qui en est fait. Cette partie ne met pas assez en évidence l'équilibre du bassin versant en termes de satisfaction besoin/ressource.

Mme MARTIN fait une remarque sur le paragraphe des étiages de l'Authion (cf. page 48 du rapport). Il est indiqué que les volumes injectés en Loire en période d'irrigation devraient à termes se stabiliser sur des valeurs proches des maximums autorisés. Or, elle insiste sur le fait que les volumes maximums autorisés correspondent à des années exceptionnellement sèches (cumul de tous les besoins d'irrigation, sans apport de pluviométrie) et que les consommations seront toujours inférieures à ces maximums.

- Aspects qualitatifs

Le diagnostic qualitatif est décomposé en 2 sous parties : les eaux superficielles et les eaux souterraines.

Concernant le diagnostic qualitatif des eaux souterraines, plusieurs remarques sont formulées.

M. FALLOURD se demande ce qu'implique le classement des trois captages pour l'AEP dans la liste prioritaire « Grenelle » (3 forages situés à Beaufort en Vallée).

M. MURIN répond que ces captages nécessiteront la réalisation d'un plan de gestion particulier.

M. CANTIN annonce qu'une étude a déjà été lancée par le SIAEP de Beaufort en Vallée.

Concernant la problématique de pollution des nappes par des produits phytosanitaires dans la région de Bourgueil, Mme MESLET tient à signaler que la pression de la viticulture est sans doute largement diminuée par les effets de la technique de l'enherbement des vignes, pratique particulièrement développée sur le secteur. Les décrets des appellations Bourgueil et St Nicolas de Bourgueil imposent également l'enherbement des tourbières.

M. CANTIN répond que des données futures pourront certainement mettre en évidence une évolution de la qualité des eaux souterraines par rapport à ces changements de pratique.

En ce qui concerne le diagnostic qualitatif des eaux superficielles, des questions ou remarques sont également exprimées.

M. MOREAU demande des précisions sur la qualité des eaux à la station de Rillé.

M. MURIN explique que dès l'amont du Lathan à Rillé, la qualité en nitrate est mauvaise. Concernant les paramètres Phosphore et Prolifération végétale, la qualité est passable. Il faut donc en conclure que dès l'amont du bassin du Lathan, l'état chimique de l'eau est dégradé.

- Ecosystèmes aquatiques

La présentation du diagnostic des écosystèmes aquatiques appelle à deux remarques.

M. FALLOURD s'interroge sur l'actualisation des données représentées sur la carte des taux d'étagement des cours d'eau du bassin (cf. carte 116 du rapport). En effet, ces données n'intègrent pas les derniers taux d'étagement calculés dans l'étude bilan du CRE du Couasnon. Etant donné que de nombreux clapets ont été abaissés sur le Couasnon, la carte gagnerait à être mise à jour.

M. FALLOURD demande également ce qu'implique le classement de 3 ouvrages Grenelle sur le Couasnon.

M. MAILLARD et M. LORTHOIS répondent que ce classement a été érigé par les services de l'état pour répondre aux objectifs de préservation et restauration des continuités écologiques du

Grenelle de l'Environnement². En effet, il a été demandé à chaque département à la fin de l'année 2009 de constituer une liste d'ouvrages prioritaires sur lesquels des travaux d'équipements voire d'effacement pourraient être engagés d'ici 2012.

Mme WEISS tient néanmoins à signaler que sur les 3 ouvrages inscrits dans cette liste, 2 sont des clapets déjà abaissés, l'objectif sera de supprimer leur partie mobile.

M. LEPAGE revient sur le tableau atouts/contraintes des écosystèmes aquatiques du rapport (cf. tableau page 115 du rapport). Il lui paraît difficile de considérer, dans le diagnostic, les Zones Humides comme un atout dans le territoire, étant donné la présence relictuelle de ces milieux humides.

Mme WEISS répond que la pertinence des différents tableaux « Atout/Contrainte » du rapport a fait l'objet de nombreux débats en bureau de CLE. Il a néanmoins été décidé de garder ce format de tableau, car même si certaines caractéristiques du territoire étaient parfois difficiles à renseigner dans ces cases (pouvant à la fois être perçues comme une contrainte ou comme un atout), les tableaux permettent de synthétiser les informations de chaque sous partie du diagnostic technique.

M. MAILLARD rapporte les 4 remarques formulées par l'ONEMA sur cette dernière partie :

1 - Il est écrit « la DCE et le SDAGE intègrent d'une manière plus significative les indicateurs biologiques » (cf. page 103 du rapport).

Selon la DCE, l'état écologique correspond à la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Pour le moment, la France utilise 3 indicateurs biologiques pour qualifier l'état écologique de ses cours d'eau (IPR³ et IBGN⁴ basés sur les peuplements et IBD⁵ sur les végétaux). L'état le plus déclassant des 3 indicateurs biologiques donne l'état écologique de la Masse d'Eau et servira au rapportage européen. Les paramètres soutenant la biologie (physico-chimique) sont complémentaires à cette évaluation.

Davantage de précisions sont attendues sur le rapportage et le mode d'intégration de ces indicateurs dans l'évaluation de l'Etat des Masses d'Eau sur le territoire.

2 - L'ONEMA souhaite que le paragraphe sur la réduction du taux d'étagement (cf. page 109 du rapport) insiste davantage sur le double impact des ouvrages :

- l'effet d'obstacle
- la raréfaction/disparition d'habitats (qui entraîne la modification de tous les peuplements biologiques)

3 - Concernant les Zones Humides, l'ONEMA regrette le manque de données et de connaissance de ces milieux et de leur état.

M. MAILLARD rejoint l'ONEMA sur cette remarque et ajoute qu'il serait nécessaire d'aller plus loin dans l'inventaire de l'état des ZH.

4 - Enfin, l'ONEMA insiste sur les principes de la DCE, cette directive est un élément de cadrage majeur, elle rappelle que 3 Masses d'Eau se doivent d'atteindre le bon état à l'horizon 2015.

² Les objectifs fixés au niveau national dans le cadre de la réflexion sur la trame bleue (incluant les éléments du plan « anguille »), sont le traitement de 2000 ouvrages d'ici 2015, soit 1200 ouvrages d'ici fin 2012, tous objectifs confondus. Rapporté au bassin Loire Bretagne, il s'agit donc d'aboutir à 400 ouvrages traités ou en cours de traitement, d'ici 2012.

³ IPR : Indice Poissons Rivière

⁴ Indice Biologique Global Normalisé

⁵ IBD : Indice Biologique Diatomique

➤ Conclusion et Hiérarchisation des enjeux

- Conclusion générale du rapport :

M. MAILLARD fait une remarque sur la partie des enjeux techniques de la conclusion (cf. page 148 du rapport). Il est indiqué que la sensibilité de la nappe du Séno-Turonien entraîne l'assèchement de certains cours d'eau et puits. Or, aucune étude ne permet aujourd'hui d'affirmer cela. Il faut rester vigilant et parler de problématique d'étiage sévère sur certains cours d'eau.

De manière générale, il ajoute que la conclusion mériterait d'approfondir les points et enjeux forts sur lesquels la CLE devra travailler. Il faut que la conclusion mette l'accent sur les quelques enjeux prioritaires.

M. LORTHOIS ajoute à cette remarque que la conclusion devrait davantage confronter les 3 thématiques développées dans le rapport.

Il précise ensuite que la problématique des prélèvements en Loire et de l'artificialisation des milieux réalimentés n'apparaît pas suffisamment.

M. LEPAGE revient sur les pertes en eau superficielle dues à l'infiltration. Pour mieux gérer la ressource, il serait souhaitable que le diagnostic prenne en compte cette problématique. Il indique qu'une vieille étude datant de plus de 30 ans a été réalisée, mais qu'elle mériterait certainement d'être réactualisée. Il ajoute à cette remarque, qu'il serait intéressant de clarifier la question « qui paye quoi ? ».

M. FALLOURD insiste sur l'importance de faire apparaître en conclusion la problématique de la multiplicité des syndicats de rivière sur le bassin. Mme MARTIN et M. RUAULT approuvent cette remarque.

- Tableau de hiérarchisation des enjeux :

En ce qui concerne l'enjeu « Patrimoine écologique et zones humides », M. LEPAGE attendrait que la CLE ne réalise pas uniquement des guides méthodologiques, comme il est indiqué dans le tableau, mais qu'elle porte une action forte et volontaire pour reconquérir ces milieux naturels. La CLE doit être l'élément moteur de cette reconquête.

De manière générale, les membres de la CLE ont des difficultés à comprendre le choix de la numérotation des enjeux dans les différentes colonnes (données techniques, points de vue des acteurs et valorisation à attendre du SAGE).

Un débat autour de la pertinence de la numérotation des enjeux est lancé. Finalement, il est proposé d'intégrer à la suite du tableau un texte expliquant le choix de cette numérotation, afin que ce tableau puisse être compris et communiqué au grand public.

La CLE n'ayant pas tranché sur la question, le bureau devra se charger d'apporter des réponses à la prochaine CLE.

Aux vues des différentes remarques sur la conclusion du rapport, les membres de la CLE décident de valider l'ensemble des parties du rapport (sous réserve que les remarques formulées en comité de relecture et en séance soient prises en comptes) excepté la 5^{ème} partie correspondant à la conclusion du diagnostic.

Le bureau s'est alors engagé à rédiger cette dernière lui-même.

De ce fait, une réunion de travail composée des membres du bureau sera fixée très rapidement pour travailler à la rédaction de cette conclusion et pour faire une première validation des remarques formulées en séance.

3. Etudes complémentaires

4. Plaquette de communication

5. Etapes à suivre

Ces trois derniers points de la présentation du diagnostic n'ont pas été présentés par manque de temps. Ils seront traités lors de la prochaine réunion de bureau.

Mme MARTIN remercie les membres de la CLE et lève la séance à 20H30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Marie-Pierre MARTIN